



Reconnaissance sans autorisation

Par **papillonette**, le **28/01/2013 à 19:36**

bonsoir,j espere que vous pourrez m aidez ou me guidé;voila je suis maman [fluo]/[/fluo]d un enfant quele papa n a jamais reconnu d un commun accord ,ce matin j ai appris pa le plus grand des hasard au collé ge de mon fils qu un homme avec[fluo]/[/fluo] un livret de famille,type marocain apparament etai venu demandé un certificat de scolarité je suis abasourdi car je n etai pas au courant,ce n eso pas le papa qui l a reconnu j ai eu la confirmation par la mairie qui m a donné le nom de ctte personne que dois je faire je ne absolument pas que ctte personne et quoi que ce soit a voire avec mon fils.a[fluo]/[/fluo] l eata civie on m a dit que ça arrivé souvent comment est ce possible d autant plus [fluo]/[/fluo]que cette personne a le droit de le faire mais il n a pas eu mon accord et comment se fait t il que l etat civile ai fait cette reconnaissance sans aucun document;si je comprend bien n importe qui peut s approprier un enfant!!! je suis horrifié que dois faire aidez moi svp mon fils a 16 ANS APPARAMENT CELLA FAIR 2 ANS QU IL L ARECONNU s est un sans papier[fluo]/[/fluo]

Par **amajuris**, le **28/01/2013 à 19:53**

bjr,rnfaites une action devant un tribunal en contestation de paternité.rncdt

Par **papillonette**, le **29/01/2013 à 00:58**

je vais le faire,mais c est une abération tout de meme je vous remercie